Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 029-212901391-20260723-DELIB1666-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LOPÉREC

Date de convocation du conseil municipal : **le 17 juillet 2026**
Date d'Affichage de la délibération : Le 27 juillet 2026

2026-05-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 0
Votants : 14

L'an deux mil vingt six, **le Vingt-trois juillet à 19 heures 30 minutes**
Le Conseil Municipal de la Commune de LOPÉREC
légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,
sous la présidence de **Jean-Yves CRENN,** Maire de la commune.

Présents : TOULLEC Bruno, KERDILES Albert, LE GUILLOU Maryvonne, ARCHAN Stéphane, LE BEC Céline, MÉQUIGNON Marc, HÉMON Geneviève, SENGELÉ Aude, COZIEN Sébastien, LAYOUR Cindy, GODEK Gilles, LE DÉLAIZIR Paola, CHESSE Yannick.

ABSENTS : CAER Marie-Jeanne.

Procurations : Néant

Secrétaire de séance désigné : MEQUIGNON Marc

OBJET : Fixation du tarif de vente de la brochure « Chemin du bourg »

Monsieur le Maire rappelle le travail de recherches pour l'élaboration des 28 panneaux présents sur la commune.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'autoriser la mise en vente de la brochure « Chemin du bourg » auprès du public.
De fixer le tarif à 2 euros. Ce tarif de 2 euros est révisable.

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Maire
Jean-Yves CRENN

MAIRIE DE LOPÉREC (Finistère)

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le 27 juillet 2026